



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil Communal de NASSOGNE sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil, au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

LUNDI 03 DECEMBRE 2018 à 19H30'

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

1. Communication relative à la validation des élections du 14 octobre 2018.
2. Examens des conditions d'éligibilité et des incompatibilités (article 1125-1) du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD).
3. Prestation de serment des conseillers communaux.
4. Tableau de préséance.
5. Vote du pacte de majorité. Examen et approbation (article L 1123-1 du CDLD).
6. Prestation de serment du Bourgmestre.
7. Prestation de serment des Echevins.
8. Désignation des Membres du Conseil de l'action sociale (Article 12 du décret du 19.07.2006).
9. Désignation des membres du Conseil de Police. (Articles 12 à 22 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux).
10. Déclaration d'apparentement.

Nassogne, le lundi 19 novembre 2018.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,


Charles QUIRYNEN


Marc QUIRYNEN